



Mécanicien poids lourds (H/F/X)

Mobilité - Mécanique

Apprentissage

Durée

3 ans

Tranche d'âge

- de 18 ans

18 à 25 ans

Finalité

Certificat

Pratique en entreprise / Alternance

Oui

Métier en pénurie / Fonction critique

Oui

Le Mécanicien et la Mécanicienne poids lourds entretiennent et réparent des camions et autres poids lourds. **Ils interviennent tant sur les tracteurs que sur les remorques.** Ils **diagnostiquent, entretiennent, réparent et solutionnent les diverses pannes que peuvent connaître les camions** Moteur, freins, suspensions, transmissions, ils sont capables d'intervenir sur toutes les pièces et groupes de pièces afin d'assurer le bon fonctionnement mécanique de ces monstres de la route.

Au cours de cette formation en apprentissage, tu apprendras toutes les techniques et compétences nécessaires au métier de Mécanicien poids lourds :

Effectuer les différentes opérations d'entretiens périodiques et préventives des véhicules

Remplacer ou réparer par dépose et pose la ou les pièces défectueuses

Réaliser des réglages nécessaires au bon état de fonctionnement du véhicule (généralement à l'aide d'appareils spécifiques)

Diagnostiquer une panne ou une anomalie

Organiser son poste de travail



Organiser et gérer les interventions

Communiquer

S'intégrer dans la vie professionnelle

Alors si tu rêves de tripoter ces monstres de la route, rends-toi dans l'un des Centres IFAPME qui propose cette formation afin de t'y inscrire !

La pratique en entreprise est obligatoire dans cette formation via le modèle de formation en alternance (<https://www.ifapme.be/decouvrir-lalternance>) : ± 1j. de pratiques généraux, théoriques ou pratiques en Centre et ± 4j. de pratique en entreprise par semaine ; rémunérés.

Ce métier est un « Métier en pénurie » : la demande de main d'œuvre est supérieure au nombre de candidats, vous aurez donc de nombreuses possibilités d'emploi suite de votre formation.

Les demandeurs d'emploi peuvent profiter d'un assouplissement de certaines obligations (<https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq?n=876>) liées au statut de demandeur d'emploi/chômeur.

Débouché(s) métier(s)

Employé / Employée dans un garage spécialisé

Employé / Employée dans un garage généraliste

Mécanicien / mécanicienne de véhicules particuliers et industriels

Débouché(s) future(s) formation(s)

Réparateur de poids lourds (<https://www.ifapme.be/formations/chef-dentreprise/repateur-de-poids-lourds>) (adulte)

Mécanicien de tracteurs et de machines agricoles et horticoles (<https://www.ifapme.be/formations/chef-dentreprise/mecanicien-de-tracteurs-et-de-machines-horticoles>) (adulte)

Point(s) fort(s)

Métier en pénurie (nombreux emplois + assouplissement pour demandeurs d'emploi) Travail en autonomie ou en équipe Travail en atelier et à l'extérieur (dépannage)

Contact client Activités variées

Finalité

Certificat d'apprentissage



Programme

1ère année :

- G20/01 Moteurs - Refroidissement (52h)
- G20/01 Transmissions (12h)
- G20/01 Directions - suspensions (12h)
- G20/01 Freins (12h)
- G20/01 Equipements électriques et électroniques (12h)
- G20/01 Alimentations essence (12h)
- G20/01 Alimentation diesel (12h)
- G20/01 Carrosserie - Eléments de sécurité (8h)
- G20/01 Prévention EDUCAM (8h)
- G20/01 Electricité (E110) (24h)
- G20/01 Lecture de schémas (E120) (16h)

2ème année :

- G20/02 Moteurs - Refroidissement (24h)
- G20/02 Transmissions (12h)
- G20/02 Directions - suspensions (12h)
- G20/02 Freins (12h)
- G20/02 Equipements électriques et électroniques (12h)
- G20/02 Alimentations essence (20h)
- G20/02 Alimentation diesel (20h)
- G20/02 Carrosserie - Eléments de sécurité (8h)
- G20/02 Electronique (20h)
- G20/02 Détection et résolution d'anomalies (E220) (28h)

3ème année :

- G20/03 Moteurs - Refroidissement (24h)
- G20/03 Transmissions (12h)
- G20/03 Directions - suspensions (12h)



G20/03 Freins (12h)

G20/03 Equipements électriques et électroniques (12h)

G20/03 Alimentations essence (20h)

G20/03 Alimentation diesel (20h)

G20/03 Carrosserie - Eléments de sécurité (8h)

G20/03 Electronique digitale , capteurs, actionneurs (E310-E320) (48h)

Condition d'admission à une formation pour jeunes - Conditions spécifiques

Conditions spécifiques liées à cette formation

Le candidat qui souhaite conclure un contrat d'Alternance pour cette profession doit répondre à l'une des conditions suivantes :

Avoir **15 ans accomplis** et avoir **réussi** le 1er degré de l'enseignement secondaire (**CE1D**) ou une 3ème année de l'enseignement professionnel ;

Avoir **15 ans accomplis** et avoir fréquenté 2 années du 1er degré de l'enseignement secondaire ordinaire ou spécialisé de forme 4 et **réussir l'épreuve d'admission spécifique, organisée par l'IFAPME.**

L'âge maximum varie en fonction de la durée du contrat d'alternance, établi dans le cadre du plan de formation avec le Référent IFAPME.

pour un contrat d'alternance de 3 ans : être âgé de 23 ans maximum au 31/12 de l'année de signature.

pour un contrat d'alternance de 2 ans : être âgé de 24 ans maximum au 31/12 de l'année de signature.

pour un contrat d'alternance de 1 an : ne pas avoir atteint 25 ans à la signature du contrat.



S'inscrire à une formation pour jeunes

Délais et informations

La conclusion d'un contrat d'alternance est **possible toute l'année**.

L'inscription à une formation en apprentissage est gratuite. Elle se fait dans un Service Alternance IFAPME (<https://www.ifapme.be/services>).

S'inscrire

Un référent IFAPME vous accompagne dans vos démarches :

Contactez un Service Alternance IFAPME (<https://www.ifapme.be/services>) près de chez vous et prenez rendez-vous avec un référent IFAPME.

Le référent établira avec vous **votre parcours de formation** en alternance en tenant compte de vos acquis scolaires, de votre projet professionnel, de vos motivations, de votre âge et de votre statut. Merci de préparer les documents suivants :

votre carte d'identité ;

votre dernier bulletin scolaire et attestations reçues ;

les coordonnées éventuelles de l'entreprise avec laquelle vous souhaitez conclure un contrat d'alternance.

Le référent vous inscrit au Centre de formation sur base du métier choisi et des informations reçues.

Si vous avez **trouvé une entreprise de formation**, votre référent contactera celle-ci pour fixer une date de signature du contrat d'alternance.

